

Grand Prix SIG

Dijon Auxonne Dijon

Départ
13 h 00

10 avril 2016

Arrivée
16 h 40



Boulevard Petijeau



région BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

• CREATION DE LA SOCIETE

En 1988 et à l'issue d'une carrière sportive bien remplie, Mr Bruno CIARROCHI crée son entreprise de surveillance: la SIG. A ce stade, l'entreprise ne fonctionne alors qu'avec sa seule compétence. Mais très vite, le nombre de client s'accroît (des grands groupes tel CASINO lui font confiance) et l'entreprise recrute du personnel.

L'entreprise, parallèlement à son activité de "prévol" débute dans le gardiennage tel celui de centres commerciaux (Centre Dauphine, Centre Fontaine d'Ouche...).

Alors la diversité des fonctions des agents de l'entreprise SIG est grandissante:

- surveillance de surfaces commerciales par la dissuasion et le prévol
- gardiennage de site
- surveillance de manifestations culturelles et sportives (Circuit de Prenois, JDA, Stade Dijonnais, DFCO ..)

L'un des volets des activités de l'Entreprise SIG est par ailleurs le traitement des problèmes de banlieues. Cela est une toute autre forme de surveillance nécessitant une formation parfaite de nos agents tant dans le domaine des connaissances juridiques que sur le plan psychologique avec une approche des jeunes et de leur environnement quotidien.

Enfin, l'Entreprise SIG. effectue des interventions sur alarme. L'intervention se fait très rapidement au moyen d'un véhicule de société: sur la demande du PC de votre choix, notre agent, muni d'un téléphone, prend en charge l'intervention lors de déclenchement du système d'alarme. Un agent est d'astreinte tous les jours de 19h00 à 7h00 avec une augmentation des heures d'astreintes le week-end et jours fériés.

En 1997, entreprise SIG « petite entreprise devenue grande » devient SARL SIG

A ce stade de l'évolution une très nette augmentation du chiffre d'affaires et de l'effectif est à observer.

Les compétences requises sont de plus en plus complexes: un encadrement précis est mis en place et la formation des agents est accrue. Tout doit être géré avec efficacité, diplomatie et rigueur, et cela est notre souci permanent.

Aujourd'hui, la société continue à se développer dans tous les domaines de la sécurité. Ainsi depuis 2004, elle s'est dotée d'un responsable technique incendie et d'une équipe habilitée SSIAP (niveau 1 à III), employant ses nouvelles compétences en matière de sécurité incendie. Face à la volonté de professionnalisation des métiers de la sécurité, elle continue à donner une priorité toute particulière à une formation qualifiante de ses agents, et ce, dans tous les domaines: surveillance, incendie, prévol, prestation cynophile ... *La SIG a su faire d'une contrainte réglementaire et financière, une voie de développement des compétences de ses salariés.*

Voici donc très brièvement l'historique de la SARL SIG en relevant le point essentiel qui nous caractérise: une formation pointue pour une rigueur, un sérieux et une efficacité accentués.



PARTENAIRE
DIJON-AUXONNE-DIJON
2016



Comité d'Organisation

La course Dijon-Auxonne-Dijon est placée sous la direction de
Bernard MARY, Président du Sprinter Club Olympique de Dijon



M. Bernard Mary
Organisateur

06 10 75 78 50



M. Benoît Perrin
Resp. Organisation

06 30 57 80 60



Mme Marie-Christine Sire
Trésorière

06 42 20 61 56



Mme Colette Orsat
Arbitre Resp Engagement

06 82 40 05 98



M. Pierre Lescure
Communication

06 29 87 96 34



M. Jacques Duval
Secrétaire

06 89 16 25 84

Course

Directeur de l'organisation : Bernard MARY

Directeur de course : Bernard MARY

Communication presse : Colette ORSAT

Responsable club médical : Mireille MENISSIER

Ardoisière : Mégane PLONCARD

Dépannage en course : J.P CASTRE &

Radio tour : DI@LOG

Moto information : Benoit PERRIN

Photo finish : Jacques DUVAL

Classements : Colette ORSAT

Liaisons Radio Course : DI@LOG

Médecin : Yann LONJARET

Direct Vélo : Marine GROLIER

Sécurité : Rolande RASQUIN / GAB

Ambulances : Ambulances THOMAS

Speaker officiel : J. M. QUERRE

Lignes d'arrivée : Alain PERRIN

Zones départ : Benoit PERRIN

Protocoles aux arrivées : Pierre LESCURE

Responsable invités et Partenaires : Pierre LESCURE

Motos Sécurité et Signaleurs : Francis POUGET

Photographe SCO Dijon : Bruno ARNOUX

Voiture Balai : Valentin RENARD 06 33 88 04 20

Arbitres Officiels

Président du jury : Dominique COUTANT

Arbitres: 1. Colette ORSAT

2. Astrid ROUSSEAU

3. Louissette SEGUIN

Arbitre moto 1 : Blandine ROUSSEAU

Arbitre moto 2 : Julien COUTANT

Juge à l'arrivée : Arnaud DE VECCHI

Stagiaires : Christophe FLACELIERE/Michèle COLLOT

Délégué au contrôle médical : René LOUET

Parcours Dijon-Auxonne-Dijon 2016
154,9 km

1ère Boucle Quetigny -Vielverge pour la seconde fois : 66 km 450



2ème Boucle Vielverge - Vielverge : 27 km 990



: Rush : croisement D 20/ D905



3ème boucle : Lamarche– Dijon : 60 km 550



VÉLODROME MUNICIPAL DE DIJON
BOULEVARD PAUL DOUMER
21000 DIJON



contact@scodijon.fr
Tél. : 03 80 36 33 32
www.scodijon.fr

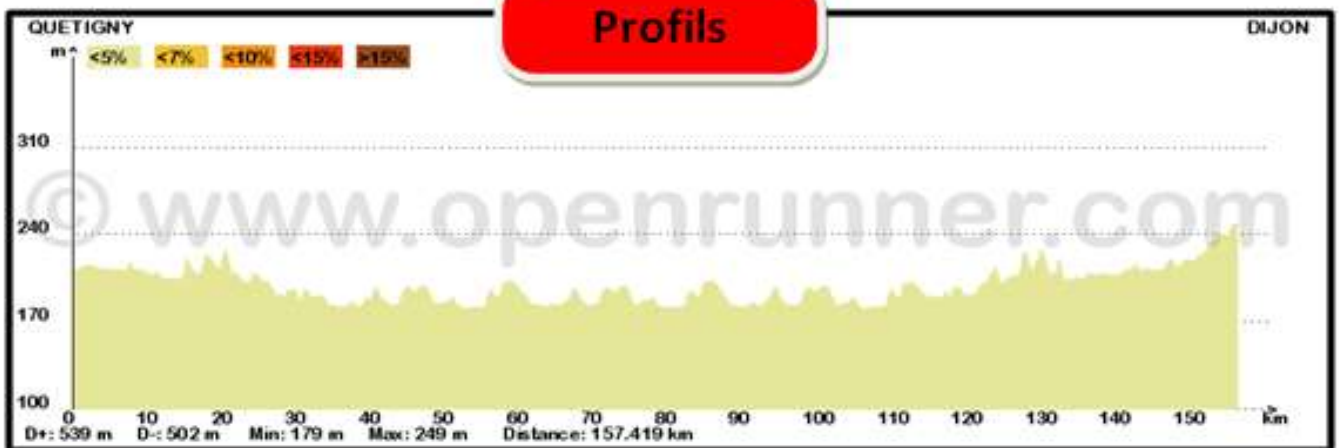
Permanence : 11h00 – 11h45
 Dijon – Boulevard Petitjean - AGROSUP
Appel des coureurs : 12h40
Départ fictif : 12h50
Départ réel : 13h00
 Route départementale D 108

DEPART ARRIVEE

Itinéraire Horaires

Ligne d'Arrivée :
 Boulevard Petitjean
Permanence Arrivée
 AGROSUP - Boulevard Petitjean
Contrôle antidopage (même lieu)

Route	Parcours détaillé	Parcours	A parcourir	Horaires théoriques	
				44 km/h	40 km/h
Bd Petitjean	DIJON Départ fictif Boulevard Petitjean		5 km	12:50	12:50
D 108	Quétigny				
D 108	Sortie Quétigny Départ réel	km 0		13:00	13:00
D 108	Couternon	1,9	153,0	13:03	13:03
D 108	Intersection D 108 / D 107d	3,1	151,8	13:04	13:05
D 107d	Intersection D 107d / D 107	6,3	148,6	13:09	13:09
D 107	Bressey-sur-tille	6,9	148,0	13:09	13:10
D 107	Remilly-sur-tille	9,1	145,8	13:12	13:14
D 107	Intersection D 107 / D 34	9,6	145,3	13:13	13:14
D 107	Cessey-sur-Tille	14,0	140,9	13:19	13:21
D 107	Intersection D 34 / D 109	14,1	140,8	13:19	13:21
D 107	Chambeire	17,3	137,6	13:24	13:26
D 107	Intersection D 107 / VC	19,8	135,1	13:27	13:30
D 107	Tellecey	21,5	133,4	13:29	13:32
D 107	Cirey-les-Pontallier	22,5	132,4	13:31	13:34
D 107	Etevaux	24,0	130,9	13:33	13:36
D 107	Intersection D 34 / D 961	24,5	130,4	13:33	13:37
D961	Vonges	30,8	124,1	13:42	13:46
D961	Pontallier-sur-Saône	33,0	121,9	13:45	13:50
D961	Intersection D 34 / D 20	36,2	118,7	13:49	13:54
D 20	Vielverge <i>Entrée circuit</i>	39,4	115,5	13:54	13:59
D 20	Soisson-sur-Nacey	40,5	114,4	13:55	14:01
D 20	Intersection D 20 / D 20d	40,8	114,1	13:56	14:01
D 20	Flammerans	44,5	110,4	14:01	14:07
D 20	Intersection D 20d / D 20	44,9	110,0	14:01	14:07
D 20	Auxonne (1er passage) <i>Début ravitaillement</i>	50,4	104,5	14:09	14:16
D 20	Intersection D 20 / D 905 RUSH	51,9	103,0	14:11	14:18
D 905	Intersection D 905 / D 24	52,6	102,3	14:12	14:19
D 24	Athée	56,6	98,3	14:17	14:25
D 24	Intersection D 24 / D 976	57,0	97,9	14:18	14:26
D 976	Poncey-les-Athée	58,2	96,7	14:19	14:27
D 976	Lamarche-sur-Saône	61,6	93,3	14:24	14:32
D 976	Intersection D 976 / D 116	62,2	92,7	14:25	14:33
D 116 V	Vielverge	66,5	88,4	14:31	14:40
D 20 D	Soissons sur Nacey	67,8	87,1	14:32	14:42
D20d	Flammerans	71,5	83,4	14:38	14:47
D20	intersection D20D/ D20	72,0	82,9	14:38	14:48
D 20 D / D 905	Auxonne RUSH	78,5	76,4	14:47	14:58
D 905	Pont de France	79,5	75,4	14:48	14:59
D 24	intersection D 905/ D 24	79,8	75,1	14:49	15:00
D 24 / D 976	Athée	84,0	70,9	14:55	15:06
D 976	Lamarche	88,5	66,4	15:01	15:13
D 976 / D 116	Rue du pont	89,0	65,9	15:01	15:14
D 116	Vielverge	94,5	60,4	15:09	15:22
D 20 D	Soissons sur Nacey	95,8	59,1	15:11	15:24
D 20 D	Flammerans	99,5	55,4	15:16	15:29
D 20d / D 20	intersection	100,0	54,9	15:16	15:30
D 20/ D95	Auxonne RUSH	106,5	48,4	15:25	15:40
D 905	Pont de France	107,5	47,4	15:27	15:41
D 905/ D 24	intersection	107,8	47,1	15:27	15:42
D 24 / D 976	Athée	112,0	42,9	15:33	15:48
D976	Lamarche	116,5	38,4	15:39	15:55
D 976 / D116	intersection	117,0	37,9	15:40	15:56
D 116	Montarlot	119,5	35,4	15:43	15:59
D 116/D24	Magny Montarlot	121,5	33,4	15:46	16:02
D 24	Longchamps	125,5	29,4	15:51	16:08
D 24/D 25	Labergement-Foigny	128,5	26,4	15:55	16:13
D 25 / D 34	Genlis	130,5	24,4	15:58	16:16
D 34 fin ravitaillement	Cessey sur tille	134,5	20,4	16:03	16:22
D 34/ D107	Remilly sur tille	139,0	15,9	16:10	16:29
D 107	Bressey sur tille	141,0	13,9	16:12	16:32
D107	Chevigny St Sauveur	144,5	10,4	16:17	16:37
D 107 /D122a	Intersection	147,5	7,4	16:21	16:41
D122a	Sennecey les dijon	149,5	5,4	16:24	16:44
D122a/D905B	Intersection	150,0	4,9	16:25	16:45
D 905b	Entrée Boulevard Petitjean	154,0	0,9	16:30	16:51
Arrivée	BD Petitjean	154,9	0,0	16:31	16:52



CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

TALANT
6, rue des Moulissards
03 80 53 98 98
www.dekra-ct.fr/talant-za

CHENOVE
Parking centre commercial Géant
03 80 51 24 25
www.dekra-ct.fr/chenove-ccial

FONTAINE les DIJON
4, rue de la grande Fin
03 80 53 96 50
www.dekra-ct.fr/fontaine-za

VOTRE CONTROLE TECHNIQUE À

59€.

Pour tous véhicules (sauf GPL) – Contre visite 7€

Offre valable uniquement sur présentation de ce bon dans nos trois centres de contrôle technique

Prenez rendez-vous par téléphone ou par internet

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Article 1 – Organisation

La 104^{ème} édition de la course Dijon - Auxonne – Dijon est organisée par le Sprinter Club Olympique de Dijon (SCOD), Vélodrome municipal de Dijon, Boulevard Paul Doumer, 21 000 DIJON, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Association affiliée à la FFC sous le numéro 05 21 085. Elle se disputera le dimanche 10 avril 2016.

Article 2 – Type de l'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Hommes « **Élites Professionnels** », et 1^{ère} et 2^{ème} catégorie appartenant aux équipes définies ci après : Équipes Continentales françaises, Équipes Nationales, Équipes étrangères, régionales et de club, Pôles France, Équipe de Division Nationale, Équipe de Division Nationale Espoirs, Équipe de Division Nationale 2, Équipes de Comités Régionaux, Équipes de Comités Départementaux, Équipes de Clubs. Elle est inscrite au calendrier fédéral de la fédération française de cyclisme de classe 1.12.1.

Le nombre maximum de participant est fixé à 200 coureurs.

Les engagements se feront via la plateforme d'engagements FFC.

Article 3 – Permanence

La permanence de départ se tient le dimanche 10 avril 2016 à partir de 11h00 à AGROSUP – Boulevard du Docteur Petitjean 21 000 Dijon.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes se font à la permanence de 11h00 à 11h45.

La réunion des directeurs sportifs sera organisée sera organisée suivant le règlement FFC en présence des membres du jury des arbitres. Elle est fixée le dimanche 10 avril 2016 à 11h45 située au rez-de-chaussée de AGROSUP.

Article 4 – Radio-Tour

Les radios seront à retirer auprès du véhicule DIALOG à la permanence à partir de 11 h 00.

Article 5 – Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré le SCOD avec 2 voitures.

Article 6 – Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables.

Article 7 – Prix

Les prix suivant sont attribués :

- la dotation de l'épreuve, conformément au barème de la FFC, s'élève à 1 220 €, répartis sur les 20 premiers coureurs classés au classement officiel.
- le leader du classement des Points Chauds est récompensé par un prix de 80 €.

Article 8 – Classement des Points Chauds

Un classement par point est établi par l'addition des points obtenus à l'issue de chacun des sprints (RUSH). Chaque sprint (km 51,9 – km 78,5 – km 106,5) attribuera : 3-2 et 1 point au 3 premiers coureurs.

En cas d'égalité au classement général individuel de des points chauds, il est fait application de l'article 2.6.017 du règlement FFC.

Pour bénéficier des prix du classement général individuel des points chauds, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Article 9 – Délais d'Élimination

Pendant le déroulement de la course, tout coureur se situant à plus de 10 minutes du peloton principal sera dans l'obligation de monter dans la voiture balai (pour des raisons de sécurité évidentes) ou de remettre son dossard à un arbitre.

Article 10 – Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi du pays.

Le lieu du contrôle médical sera le suivant :

AGROSUP – Boulevard du Docteur Petitjean 21 000 Dijon.

Article 11 – Protocole

Conformément à l'article 1.2.12 du règlement FFC, les coureurs désignés ci-dessous doivent se présenter quotidiennement au protocole sur le podium dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée :

Le vainqueur de la course et son directeur sportif, le deuxième, le troisième et le vainqueur du classement des points chauds.

Article 12 – Pénalités

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses. L'arbitrage, concernant le déroulement sportif de la course, est placé sous l'autorité du président du jury des arbitres désignés en application des règlements généraux de la FFC. Les infractions feront l'objet des pénalités prévues par le règlement FFC.

Article 13 – Service Médical

L'épreuve disposera d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, les coureurs et les accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également rapatriement qui pourraient leur être dispensés en dehors de la course).

Article 14 – Dérivation

Une dérivation obligatoire avant la ligne d'arrivée sera mise en place pour les véhicules à 500 mètres de la ligne d'arrivée à gauche vers le parking des directeurs sportifs. Un fléchage sera mis en place.

**EN CAS D'ACCIDENTS
ETABLISSEMENT LE PLUS PROCHE**

Centre Hospitalier Universitaire de Dijon

Tél : 03.80.29.30.31

2 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny

21000 DIJON

Palmarès

Les vainqueurs des 20 dernières années

Du Dijon-Auxonne-Dijon

ANNEE	VAINQUEUR	PAYS	CLUB
2015	Julien TOMASI	France	VC SCHWENHEIM
2014	Benoit DRUJON	France	VC TOUCY
2013	Yahan CAUQUIL	France	CHAVREU-CHAVAGNEUX
2012	Yannis YSSAAS	France	AUBERVILLERS 93
2011	Emilien VIENNET	France	CC ETUPES
2010	Olivier GRAMMAIRE	France	SCODIJON TEAM LAPIERRE
2009	Benoit DRUJON	France	AUBER
2008	Jérémie DERANGERE	France	SCODIJON TEAM LAPIERRE
2007	Alexandre PLIUSCHIN	Moldavie	CHAMBERY FORMATION
2006	Fabien BACQUET	France	CC NOGENT-SUR-OISE
2005	Julien GUIBOREL	France	SCODIJON TEAM LAPIERRE
2004	Alexandre GRUX	France	SCODIJON TEAM LAPIERRE
2003	Jérémie DERANGERE	France	SCODIJON TEAM LAPIERRE
2002	Mathieu SPRITCH	France	SARREGUENIMES
2001	Sébastien GUEPART	France	SCODIJON TEAM LAPIERRE
2000	Romain MARY	France	SCODIJON TEAM LAPIERRE
1999	Eric DRUBAY	France	CC ETUPES
1998	Stéphane BENETIERE	France	CR4CROANNE
1997	Laslo BODROGI	Hongrie	A.C. BESANCON
1996	Stéphane BENETIERE	France	ASPTT DIJON
1995	Sylvain LAVERGNE	France	VC ANNEMASSE
1994	Pascal GUINGUET	France	VC ANNEMASSE
1993	Ian GILKES	Angleterre	UCV AUBE



Photos Dijon-Auxonne-Dijon 2015

Crédit Photos : Le Bien Public/Philippe BRUCHOT





Chiffres clés

AgroSup Dijon, c'est plus de **1500 personnes** :

- 1000 étudiants,
- 500 collaborateurs (titulaires et contractuels) : 290 pour l'école dont 100 enseignants-chercheurs et 210 pour l'institut Eduter.

Formations

- 2 spécialités d'ingénieurs (agronomie et agroalimentaire),
- 4 mastères spécialisés (bac +6),
- 4 spécialités de master (bac +5)*,
- 4 licences professionnelles,
- BAC PRO, BAC TECHNO et BTSA en [Formation Ouverte et à Distance](#),
- la formation de fonctionnaires.

* 4 masters portés par AgroSup Dijon sur 10 masters co-habilités avec l'Université de Bourgogne.

Organisation

- 4 départements d'enseignement,
- 1 institut au service de l'éducation et de la professionnalisation : [Eduter](#),
- 1 centre dédié à la formation ouverte et à distance,
- 1 centre de documentation : [Médiadoc](#),
- 1 centre d'expérimentation sur le cheval athlète.

Recherche

- 5 Unités Mixtes de Recherche,
- 1 Unité Propre,
- 1 Équipe d'accueil.

Réseau

- un réseau de plus de 5500 ingénieurs en activité en France et à l'étranger,
- 93 partenariats académiques internationaux,
- des contacts avec plus de 6000 entreprises et organismes publics.

Les Partenaires



Longvic 03 80 36 40 63
Is-sur-Tille 03 80 95 11 03



ŠKODA



Les collectivités



région BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Les Médias

LE BIEN PUBLIC

Presse-Reportage-Vidéo
Christian MOCCOZET
Journaliste
06 63 37 78 36
Christian.moccozet@gmail.com





Bureau Vallée

Le discount est dans notre nature

PAPETERIE

CARTOUCHES

MOBILIER

HIGH-TECH

PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

2 MAGASINS A DIJON

DIJON SUD

AVENUE ROLAND CARRAZ
21300 CHENOVE - 03.80.58.18.72

DIJON NORD

10 AVENUE DE DALLAS
21000 DIJON - 03.80.30.75.11



Cyclo sportive Courir Pour la Paix 30 juillet 2016

Courir Pour La Paix est un événement particulier dans le calendrier des cyclo sportives, car au-delà de l'aspect purement sportif, l'épreuve commémore la mémoire des victimes des bombes atomiques et vient en aide aux victimes du tsunami japonais du 11 mars 2011. Un maillot souvenir sera attribué aux 500 premiers inscrits et comme chaque année **Bernard HINAULT**, notre parrain historique, participera à l'épreuve.

- 3 parcours proposés : 145km (d+:1590m), 105km (d+:1115m), 80km (d+:845m)
- + randonnée découverte de l'Auxois : 40km (6€/8€)
- départ et arrivée sur le site du château de Chailly/Armançon (Côte d'Or)
- engagement : 32€/33€ jusqu'au 28 juillet 2016, 37€ la veille et le jour de l'épreuve ou par internet sur <http://www.velo101.com/cyclospor/calendrier/mois:8/annee:2016>
- 1 maillot souvenir pour les 500 premiers inscrits à la cyclo sportive
- remise des récompenses et vin d'honneur dans la cour du Château
- contact : vincentclaudel4@neuf.fr (mobile : 06 07 55 42 64)
- site : <http://courirpouirlapaix.blogg.org/>

Une organisation **SCODijon** en partenariat avec le **Château de Chailly/Armançon** et le **VCPA**.



région **BOURGOGNE**
FRANCHE-COMTÉ

SCODIJON
materiel-velo.com

CHATEAU DE CHAILLY
HOTEL ***** GOLD

VCPA
Vélo Club Pouilly en Auxois

Côte d'Or
LE DEPARTEMENT

Tour de Côte-d'Or

course élite 2016



vendredi
8 juillet

Nuits-Saint-Georges
> Amay-le-Duc

samedi
9 juillet

Montbard
> Châtillon / Seine

dimanche
10 juillet

Dijon
> Marsannay-la-Côte

Chailly / Armançon
> Bligny / Ouche



Un événement *Année du Vélo* à suivre sur **facebook**



région BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE



EIFFAGE
CONSTRUCTION

Dijon-Beaune

LE BIEN PUBLIC



res

Crédit Mutuel

